

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, **le trente juin** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne NOYE, *Maire*, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Evelyne NOYE, *Maire*, M. Jacques CLIN, *1^{er} adjoint*, Mme Sophie LANDE 2^{ème} adjoint, Mmes Pascale COUVREUR, Gisèle GEFFROY, Colette MAHIER, Mrs Philippe LEVEQUE, Marc MAHIER, Jean-Marie PICOT, Cyril POINCHEVAL, Bruno TRAVERS.

Absents non excusés : Mrs David CHOUIPPE, Ludovic MARIE.

Madame Sophie LANDE est désignée secrétaire de séance.

I/ ELECTIONS SENATORIALES

Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection des délégués municipaux en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires :

Gisèle GEFFROY

Pascale COUVREUR

Evelyne NOYE

Suppléants :

Colette MAHIER

Philippe LEVEQUE

Marc MAHIER

II/ RADARS PEDAGOGIQUES

Madame LANDE présente au conseil le devis d'un radar pédagogique fixe qui serait posé route des Manoirs pour ralentir la vitesse de circulation. Le conseil pense qu'il serait plus judicieux de prévoir l'achat de 2 radars afin de les placer dans les deux sens de la circulation.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'achat de ces 2 dispositifs pour un montant de 4 153.00 euros HT

et

AUTORISE madame le Maire à émettre les écritures comptables correspondantes.

Madame LANDE soumet au conseil le devis de dalles amortissantes qui seront posées autour du nouveau jeu de la cour de l'école.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter cet achat pour un montant de 1039.02 euros HT.

et

AUTORISE madame le Maire à émettre les écritures comptables correspondantes.

III/ QUESTIONS DIVERSES

Il convient de faire une délibération pour la location du logement communal qui débutera le 7 juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail avec les futurs occupants

et

DECIDE de ne pas augmenter le tarif de la location du logement communal soit : 500 euros par mois sans les charges.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les démarches pour revenir à la semaine de 4 jours ont été effectuées. L'inspecteur d'académie devrait donner une réponse dans quelques jours.

Elle porte à la connaissance des membres du conseil qu'un projet de plan local d'urbanisme intercommunal entre les communes de Cherbourg en Cotentin, Bretteville, Le Mesnil au Val, Gonneville-Le Theil et Digosville est envisagé.

L'agent d'entretien demande la possibilité d'obtenir un aspirateur industriel. Le conseil municipal est favorable à cet achat.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20h10.